



TEMPS D'ÉCHANGE A L'INVITATION DU RECTORAT « ATTESTATION » POUR ÊTRE PROF DE FRANÇAIS COMPTE-RENDU DU SNFOLC

NB : le compte-rendu se concentre sur les seules interventions des élus **FO** ; par correction, nous évitons autant que possible de parler pour les autres organisations syndicales qui ont chacune leur propre expression.

Etaient présents

► Pour l'administration

Fabien MAERTEN *Directeur de Cabinet de la Rectrice (DirCab)*

Bruno DUPONT, *Secrétaire général adjoint aux RH pour l'académie (SGA-RH)*

Yacine KARIM *IA-IPR de Physique et doyen des IPR (Doyen IPR)*

Marie-Pierre LAISNE *IA-IPR de Lettres Modernes (IPR).*

► Pour les organisations syndicales

Pour la FSU :

Christine BIDAULT

Séverine MICHEL

Philippe BERNARD

Bruno PAQUELIER

Pour la CFTD : Yann ROUSSET

Pour l'UNSA: Florent DUVERNAY

Pour FO : Annick ALIX

Présentation

DirCab : L'expérimentation, concerne une certification que nous mettons en place, une attestation de compétences pour donner des cours de Français. Dans les circonstances où nous sommes, d'une grande pénurie de profs de Lettres, nous devons trouver une solution.

SGA-RH : Notre situation dépend en partie de débats de niveau national : attractivité, candidats aux concours, etc. Mais nous n'avons pas la main sur ces leviers. Or, localement, on doit assurer la continuité pédagogique. Difficulté particulière en Lettres, malgré 50 nouveaux contractuels depuis septembre. On a essayé d'être imaginatifs. France Travail, démarche concertée auprès des UFR de Lettres et LV de Bourgogne pour voir si des étudiants peuvent prendre une classe (quelques

heures par semaine). Vous dites souvent qu'on a trop d'affectations sur plusieurs établissements. On est tourné sur qqch de pratique, de bien-être dans l'établissement, c'est de la qualité de vie au travail.

FO : rien ne va dans ce que vous avez dit. Vous parlez de « continuité pédagogique » comme au temps de la COVID, où n'importe quelle solution qui permettrait de dire qu'il y avait eu un cours était bonne à prendre. Vous dites que vous ne parlerez pas des leviers pourtant essentiels pour rendre le métier attractif, au motif qu'ils ne sont pas à votre main. Pourtant l'essentiel est là : arrêter les suppressions de postes, soutenir le recrutement aux concours et augmenter les salaires. Vous parlez de certification alors que votre attestation ne garantit aucun niveau ni formation.

Combien d'heures seraient amenés à faire les volontaires ?

SGA-RH : On a besoin de garder des profs d'autres disciplines. On ne veut pas en dégarnir une pour en doter une autre, ni faire enseigner à plein temps. Cela peut permettre de satisfaire un prof de lettres qui veut un 15/18^{ème}, si qqn dans l'établissement peut faire les 3h. Cela permet aussi à un prof d'une autre discipline en sous-service, et qui souhaite rester sur un seul établissement, de ne pas être en

service partagé. On n'aura que des volontaires. C'est très sécurisant. Le prof qui a attestation il peut même changer d'avis.

FO Et avec ça vous prétendez qu'il n'y a « pas de pression » ? Mais c'est jouer sur les mots. Ce sont les conditions de travail qui font pression, même sans chantage ni management toxique. Quelqu'un qui en a marre d'être sur plusieurs établissements,

ou qui voit que les élèves de son établissement n'ont pas cours et s'inquiètent, va se tourner de lui-même vers ce genre de solution. Personne ne

l'aura menacé mais c'est sa situation qui le poussera. La pression est donc carrément institutionnelle.

Qui peut se porter candidat ?

Les IPR : on a envoyé à tous les profs, sinon on se prive de candidats, car on n'a aucun moyen de connaître le parcours de chacun.

DirCab : Ce n'est pas une remise en cause de votre identité professionnelle, qu'on respecte et valorise. L'expérimentation porte sur des enseignants, qui savent déjà enseigner. Prenons l'exemple d'un prof d'Histoire-Géo qui a fait une khâgne pendant deux ans et a déjà les compétences de prof, est-ce choquant de lui permettre de compléter son service dans son établissement en lettres, plutôt que de le faire courir dans une autre commune

pour une autre classe en histoire ? On ferait attention à ce que la personne qui prend les heures de lettres ait à minima une idée de ce qui s'enseigne, une didactique de la discipline, etc

FO Vous parlez d'un prof qui pourrait avoir un **bagage littéraire parce qu'il a fait une khâgne** : cela le rend-il apte à enseigner toutes les disciplines qu'il y a étudiées ? L'expérimentation que vous proposez est un bricolage qui ne garantit rien à personne et qui remet complètement en cause le statut fondé sur une discipline d'enseignement dont on est spécialiste.

Validité de l'attestation ?

DirCab : On pose pourtant des conditions très strictes, très exigeantes. Parcours universitaire comportant de la littérature, dossier, entretien. Robustesse du dispositif suffisante pour faire qq heures pendant qq mois par an. Pas de bivalence, ni remise en cause de l'identité pro.

FO On ne peut pas vous laisser vanter la **robustesse du dispositif**. C'est un dossier de 5 pages dont il est précisé qu'il n'est pas évalué ; l'entretien dure 30 minutes, et il a vocation à mesurer les connaissances disciplinaires OU la capacité à une pratique réflexive. Autrement dit tant pis si le prof n'y connaît pas grand-chose, du moment qu'il s'en rend compte et qu'il est prêt à changer ses pratiques, ça passe. Ce n'est pas ce qu'on appelle un dispositif robuste. En plus l'attestation n'est même pas pérenne, elle est remise en question chaque année, c'est bien la preuve qu'elle ne vaut pas grand-chose. Votre

prétention à la robustesse est pétrie de contradictions. Soit on veut que ça soit robuste, et alors on forme pour que les compétences reconnues soient garanties ; soit on veut que ce soit souple et variable et alors c'est une attestation qui ne vaut rien.

IPR : Attention : l'attestation est bien pérenne, c'est l'autorisation à enseigner qui est remise en cause chaque année. On peut avoir des besoins plus ou moins importants. Ex : prof de musique a son attestation : on l'autorise s'il y a des besoins, mais on ne l'autorise plus s'il y a plus de besoins dans sa discipline d'origine.

FO : C'est quand même une remise en cause qui n'offre aucune garantie, et en plus ce n'est valable que dans notre académie, vous vous rendez compte, d'un point de vue statutaire ? Quelle égalité sur le territoire ?

Sur quel calendrier et avec quelle formation ?

DirCab : Le dispositif ne commence qu'en 2026.

- 1- Dossiers déposés en décembre 2025
- 2- Début 2026, entretiens avec experts et remise de l'attestation au printemps

- 3- Par la suite, celui qui a l'attestation peut commencer tout de suite, pour des collègues qui sont en sous-service, ou même pour d'autres.

FO : mais allez donc, on est tous au moins à 2 HSA, et une classe de Français c'est tout de suite 4h, vous croyez vraiment qu'un prof qui est surchargé va se mettre ça sur le dos en plus ? Quelle sous-estimation de la charge de travail que ça représente réellement !

DirCab : *On ne sait pas dans le détail, on enverra peut-être en collège et on redéploiera des profs de lettres en lycée. C'est du cas par cas.*

IPR : *On a prévu tutorat sans pression. Le plan académique de formation tient compte de la formation nécessaire à ceux qui sont volontaires tout de suite ou pour l'année d'après. Mais on ne veut pas monopoliser les crédits de formation sur ce seul dispositif. Volontariat et situation de l'établissement sont des critères décisifs. Chaque situation est étudiée au cas par cas.*

FO C'est le principe tout entier qui est inacceptable. Vous réglez la question par un bricolage local, mais vous vous rendez compte, si on se met à se régler les pb comme ça, au cas par cas, vers quoi on va ? Vous êtes en route non

Avenir du dispositif

DirCab : *On va essayer ce dispositif. Mais on peut faire des bilans réguliers avec vous.*

FO : Nous on n'est pas venus demander des bilans, on est venus vous dire « ne faites pas ça ». En plus on sait comment ça se passe. Quand vous expérimentez quelque chose, vous le pérennisez dans la foulée et vous le généralisez. Soit le bilan n'est pas tiré, soit on n'en tient pas compte.

SGA-RH : *postes partagés explosent et on perd encore des élèves. Si on ne ferme pas des établissements, ça va s'aggraver.*

FO : Votre montage ne règle rien, au contraire. Il contribue à casser l'image du métier, en laissant entendre qu'on peut le faire au pied levé, en alourdissant la charge de travail et en dégradant les conditions de travail. Donc non seulement il ne couvre pas le court terme, mais en + à moyen terme et à long terme, il aggrave le problème.

IPR : *La Rectrice nous a demandé de trouver des solutions, on en a imaginé plusieurs dont celle-ci.*

seulement pour la bivalence mais pour la multivalence, c'est le couteau-suisse, le prof de tout, que vous inventez. Ne comptez pas sur nous pour rentrer dans le détail de ce qui rendrait votre bricolage moins pire, c'est l'expérimentation tout entière qui est inacceptable.

SGA-RH : *oui mais que faire face à tous les courriers de parents mécontents à juste titre ?*

FO : Les parents le voient aussi quand on ne maîtrise pas ce qu'on fait ; il ne leur suffit pas qu'on garde leurs enfants.

DirCab : *On ne se donne aucun objectif en nombre de candidats. Chaque volontaire est une opportunité pour au moins une classe. Qui peut nous reprocher d'essayer de régler ce problème de classes sans profs ?*

FO : Nous, si vous essayez de le régler n'importe comment. Et les reproches peuvent finir par venir même dans vos rangs : il y a de + en + de personnels au rectorat qui ont du mal à accepter de faire n'importe quoi faute de moyens, de n'avoir pas les moyens de faire du bon travail, de ne plus défendre un métier ou une discipline.

FO : Ah, parce qu'en plus, vous avez d'autres idées de ce type ? Là, ça fait peur.

IPR : *Les autres idées : proposer une classe à un étudiant en lettres, chercher des contractuels.*

DirCab : *on devrait se voir plus souvent, hors des instances officielles qui balisent l'année scolaire.*

FO : Notre rôle syndical ne se limite pas à occuper une chaise au rectorat. Nous allons dans les instances car c'est une question de représentation, mais pas forcément dans des GT ni temps d'échange, où on ne peut même pas poser les vraies revendications, car vous nous demandez seulement de discuter sur la manière dont vous allez saborder le statut et dont vous comptez nous le faire accepter. Si c'est cela vous ne nous verrez pas souvent. Nous n'avons pas des dizaines de militants à aligner dans la salle des Actes. Notre place est dans les établissements auprès des collègues, pour définir leurs revendications et les aider à les défendre.